

Communauté de communes



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

N° 53-2024

Objet : Tarifications dans le cadre d'Octobre Rose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 53-2022 en date du 29 septembre 2021 portant mise à jour de de la régie 19342 « Manifestations diverses »,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 04 septembre 2024,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite créer des tarifs en vue de l'organisation de la manifestation « Octobre Rose »,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite que la marche caritative soit accessible après une participation financière d'un montant de 5 euros,

Considérant que des articles seront proposés à la vente aux administrés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Dit que la marche caritative et le village rose seront accessibles après une participation financière de 5 euros.

Article 2 : Dit que les dons des participants, en sus des 5 euros, seront autorisés et acceptés.

Suite de la délibération N° 53-2024

Article 3 : Adopte les tarifs de vente suivants :

	Quantité	Prix d'achat TTC	Prix de vente public TTC	Montant reversé à Ruban Rose
Tee-shirt rose	103	5,76 €	7,00 €	1,24 €
Gourde	162	3,96 €	7,00 €	3,04 €
Tote bag	251	2,64 €	5,00 €	2,36 €
Pin's	95	1,98 €	3,00 €	1,02 €
Bracelet remis pour participer à la marche caritative	500	1,10 €	5,00 €	3,90 €

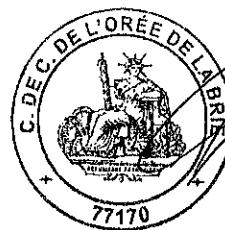
Article 4 : Dit que 100 % des bénéfices seront reversés à l'association « Ruban Rose » sous forme de don.

Article 5 : Dit que le reste des recettes des ventes sera inscrit au budget 2024 de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 septembre 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



Communauté de communes



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze septembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GIRAUD, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

Etait absent excusé :

Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024.